



Le mot de la présidente **Dominique Bonmati**

Le tribunal administratif de Montpellier a conservé, cette année, une activité juridictionnelle équilibrée, favorisée par la stabilisation de ses entrées. Il a pu faire face à l'afflux du contentieux issu des élections municipales et sénatoriales, continuer de traiter celui de la police des étrangers, comme les affaires urgentes, dans le strict respect des contraintes de délai fixées par le législateur, tout en contenant l'augmentation de ses stocks, en maintenant au

seuil pratiquement incompressible de 2 % la proportion des affaires de plus de deux ans, et en réduisant encore son délai moyen de jugement des affaires ordinaires, le plus concrètement ressenti par les justiciables, qu'il a ramené à 18 mois, inférieur de trois mois à la moyenne nationale. Le déploiement de la dématérialisation des échanges de procédure via l'application Télérecours s'y est révélé stimulant, autant pour la gestion de l'instruction que par la rénovation de l'organisation

et des méthodes de travail qu'il a suscitées. Le succès des manifestations de grande ampleur que le tribunal a organisées – la journée employeur déconcentrée, premier « Rendez-vous de la mobilité » pour les magistrats administratifs, menée en collaboration avec le Conseil d'État, ou, plus encore, la Conférence nationale des présidents – a tout particulièrement témoigné de l'attachement qu'il porte au rayonnement de la juridiction administrative.

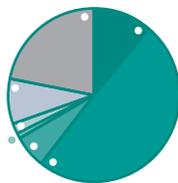
6 121
AFFAIRES ENREGISTRÉES,
SOIT UNE AUGMENTATION DE
0,2 % PAR RAPPORT À 2013

5 794
AFFAIRES JUGÉES, SOIT
UNE BAISSÉ DE **4 %**
PAR RAPPORT À 2013

Délai prévisible moyen
de jugement

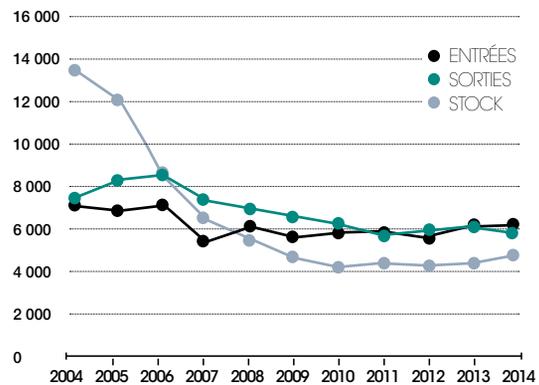
9m 19j
- **55,3 %**
DE 2004 À 2014

RÉPARTITION DES AFFAIRES JUGÉES
PAR TYPE DE CONTENTIEUX



10,1 % Contentieux fiscal
22,6 % Étrangers
12 % Fonctionnaires et agents publics
5,7 % Police
10,6 % Environnement et urbanisme & aménagement
13,5 % Contentieux sociaux
25,5 % Autres

NOMBRE D'AFFAIRES
EN DONNÉES NETTES (DEPUIS 2004)



* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.